

Perspectives

Apériodique – n°21/080 – 12 mars 2021

FRANCE – Crise de la Covid-19 et marché du travail : premiers enseignements et incertitudes futures

- L'emploi a pour l'instant plutôt bien résisté à la crise de la Covid-19 et à la chute historique de l'activité.
- Dès le premier confinement, les entreprises ont utilisé les contrats courts pour ajuster leur main-d'œuvre face à une baisse soudaine de l'activité. Il en a résulté d'importantes destructions d'emplois en intérim et en CDD lors du premier semestre 2020.
- Mais les CDI et CDD de longue durée ont jusqu'à présent été largement préservés. Les mesures d'urgence prises depuis mars 2020, et en premier lieu le chômage partiel, ont en effet nettement amorti les effets de la crise sur le marché de l'emploi.
- Par rapport au quatrième trimestre 2019, le taux de chômage a diminué de 0,1 point au T4 2020 à 7,7% en France métropolitaine. Cette relative stabilité est toutefois un trompe-l'œil. En effet, environ 400 000 emplois ont été détruits en 2020, les personnes nouvellement sans emploi n'ont cependant pas pu rechercher activement du travail dans les secteurs à l'arrêt et la population active a ainsi baissé plus nettement encore.
- Après les importantes destructions de postes du premier semestre, les créations d'emplois ont repris à partir du T3 2020 ; l'emploi intérimaire a notamment connu un rebond rapide lors de la reprise des chantiers et de la réouverture des restaurants pendant l'été. Ces créations d'emplois ne compensent cependant pas les destructions de postes du premier confinement.
- Nous anticipons une hausse du chômage dans les trimestres à venir autour de 9,5% au T2/T3 2021. L'ajustement retardé des destructions d'emplois du deuxième confinement devrait entraîner une hausse du chômage au T1 2021. Et les difficultés liées à la reprise (probable hausse des défaillances et activité durablement inférieure aux niveaux d'avant-crise dans certains secteurs), alors que les mesures de soutien seront progressivement levées, pourraient entraîner de nouvelles pertes d'emplois.
- Le marché du travail est d'ailleurs une source d'incertitudes pour les ménages, les craintes du chômage atteignent les niveaux les plus élevés depuis la crise financière de 2009
- Pour les entreprises également, les perspectives d'embauches sont toujours en berne, en particulier dans les services et les secteurs industriels les plus touchés comme l'aéronautique.
- Afin de soutenir les embauches et l'insertion des jeunes sur le marché du travail, le gouvernement a fait de l'emploi l'un des trois piliers de son plan de relance. L'accent est notamment mis sur la formation professionnelle des jeunes. En outre, le gouvernement espère favoriser les créations d'emplois en incitant certaines entreprises à relocaliser leur production en France.

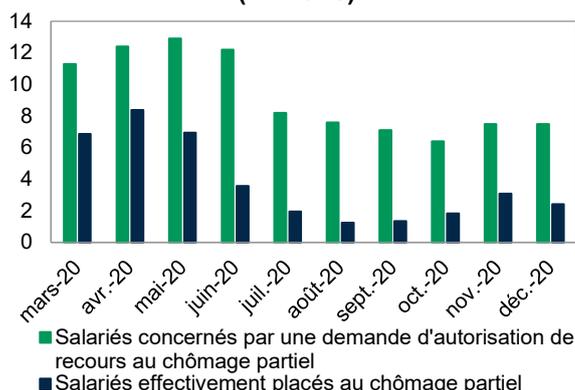
Le marché de l'emploi est jusqu'à présent relativement préservé

Les mécanismes de soutien ont protégé les emplois (en CDI)

En 2020, le PIB français a reculé de 8,2% en volume. Cette baisse exceptionnelle est majoritairement due aux restrictions sanitaires prises afin de limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19 (et de ses multiples variants désormais). Ainsi, ce sont des dispositions réglementaires (confinement, fermetures des commerces, des restaurants, arrêt de l'activité dans l'événementiel, couvre-feu...) qui ont largement causé la chute de l'activité. Néanmoins, d'autres mesures sont venues amortir les effets négatifs des restrictions sanitaires. L'État a ainsi cherché à atténuer l'impact de la crise pour les agents économiques. Les entreprises ont pu bénéficier de reports d'impôts et de cotisations sociales, de compensations des pertes de chiffres d'affaires, etc. Les ménages ont, quant à eux, bénéficié d'importants mécanismes de protection de leur revenu. Ainsi, alors que le PIB chutait de 8,2%, le pouvoir d'achat des ménages a progressé de 0,6% en 2020. C'est certes un net ralentissement après +2,1% en 2019, mais éviter les pertes de pouvoir d'achat alors que l'activité chute autant confirme le rôle d'amortisseur des mesures prises depuis mars 2020.

Si les ménages ont pu maintenir leur niveau de vie et leur revenu malgré la crise, c'est avant tout parce que les emplois ont été largement préservés. En particulier, le mécanisme de chômage partiel – auquel les entreprises ont massivement souscrit notamment pendant le premier confinement – a permis aux salariés de percevoir 84% de leur salaire net habituel. Pris en charge à 100% par l'État lors du premier confinement (et désormais à 85% sauf dans les secteurs les plus exposés où l'État rembourse encore 100% du chômage partiel), ce dispositif a aussi permis aux entreprises fragilisées de réduire fortement leurs coûts de production et de conserver leur main-d'œuvre afin d'envisager un redémarrage plus rapide de l'activité. Au mois d'avril 2020, 8,4 millions de salariés ont ainsi bénéficié de ce dispositif. Le recours au chômage partiel a depuis largement diminué mais a connu un sursaut au mois de novembre et en décembre avec le deuxième confinement.

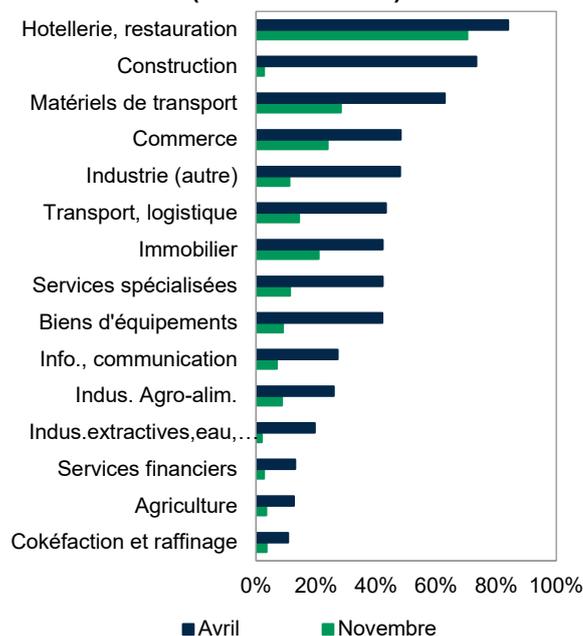
Recours au chômage partiel (millions)



Sources : Dares, Crédit Agricole SA / ECO

Comme attendu, ce recours est particulièrement important dans les secteurs les plus affectés par la crise sanitaire avec en premier lieu l'hôtellerie-restauration, le commerce, mais également la construction ou l'industrie lors du premier confinement.

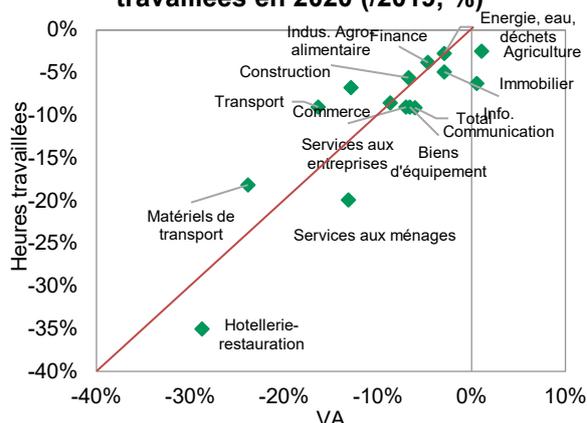
Salariés placés au chômage partiel (% total salariés)



Sources : Dares, Crédit Agricole SA / ECO

En comparant les pertes d'activité à l'évolution de l'emploi, plusieurs éléments ressortent. Tout d'abord, les pertes de valeur ajoutée par secteur sont généralement relativement comparables à la baisse des heures travaillées sur l'ensemble de l'année 2020. On remarque que la baisse des heures travaillées et de la VA par secteur se situent à des niveaux relativement proches de la bissectrice de notre graphique.

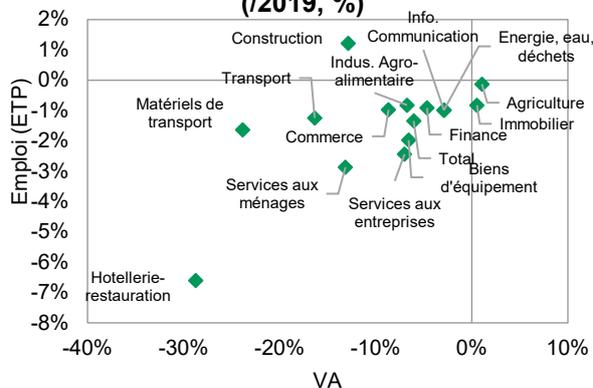
Evolution de la VA et des heures travaillées en 2020 (/2019, %)



Sources : Insee, Crédit Agricole SA / ECO

Cependant, malgré la chute des heures travaillées, les pertes d'emploi sont bien moindres. En croisant cette observation avec le recours au chômage partiel par secteur, on peut conclure que le recours massif au chômage partiel a bien permis de protéger des emplois. Par rapport au graphique précédent, nous avons ici fait le choix de ne pas présenter la bissectrice du graphique tant l'ajustement sur le marché de l'emploi a jusqu'à présent été limité par rapport aux pertes de valeur ajoutée.

Evolution de la VA et de l'emploi en équivalent temps plein en 2020 (/2019, %)



Sources : Insee, Crédit Agricole SA / ECO

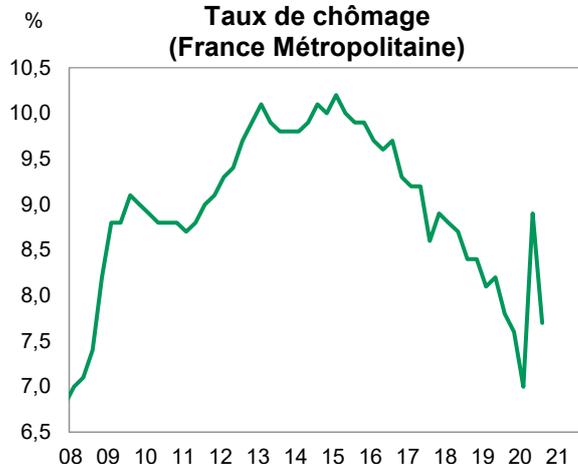
En 2020, l'ajustement du marché de l'emploi a principalement touché les contrats courts

Malgré un impact sur l'emploi nettement inférieur au choc sur la valeur ajoutée, des destructions d'emplois ont bien eu lieu en 2020. Selon les données de l'Insee, l'emploi total recule de 1,4% entre le quatrième trimestre 2019 et la fin d'année 2020, 400 000 emplois auraient ainsi été détruits.

Cependant, sur un an, le taux de chômage est en léger recul et passe de 7,8% au T4 2019 à 7,7% au T4 2020. Ceci s'explique par la sortie de 450 000 personnes (soit 1,5%) de la population active en

2020. Ainsi, les personnes ayant perdu leur emploi ne sont pas venues gonfler les chiffres du chômage, qui semble s'ajuster avec un retard. Ceci s'explique notamment par des contraintes méthodologiques.

Taux de chômage (France Métropolitaine)



Sources : Insee, Crédit Agricole SA / ECO

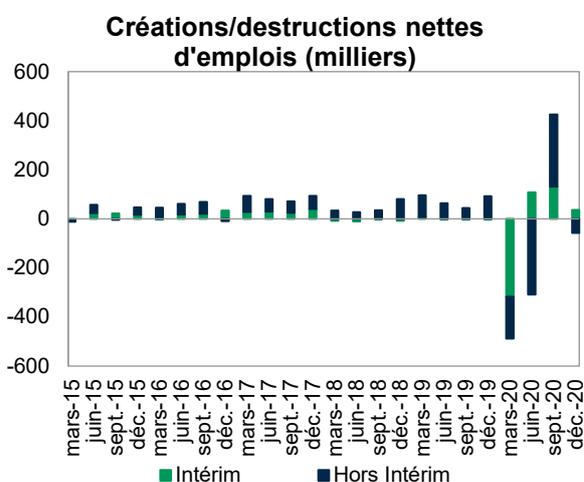
Le chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT)

Pour être chômeur au sens du BIT, il faut être sans emploi et avoir effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines – ou avoir trouvé un emploi qui commence dans les trois mois – et se déclarer disponible dans les deux semaines pour occuper un emploi.

Le halo du chômage contient les personnes sans emploi qui en souhaitent un sans répondre à la définition du BIT.

Avec l'arrêt complet de certains secteurs pendant les deux confinements, certaines personnes ont interrompu leurs recherches d'emploi et ne renaient ainsi pas dans la définition de chômeur au sens du BIT. Il en résulte une augmentation du halo autour du chômage et des personnes inactives hors halo (parce qu'elles ont par exemple suspendu leurs recherches), ce qui fait diminuer la population active. La relative stabilité du taux de chômage est ainsi un trompe-l'œil pendant cette crise. De plus, il a connu une très forte volatilité au cours de l'année 2020. En baisse sur les deux premiers trimestres malgré d'importantes destructions d'emploi pour les raisons mentionnées ci-dessus, il a connu une hausse importante au T3 malgré la reprise des créations d'emplois car beaucoup de personnes ont à nouveau pu se mettre à la recherche active d'un emploi. Au T4, il recule à nouveau, à la fois pour les raisons méthodologiques évoquées et parce que l'emploi poursuit son rétablissement dans certains secteurs.

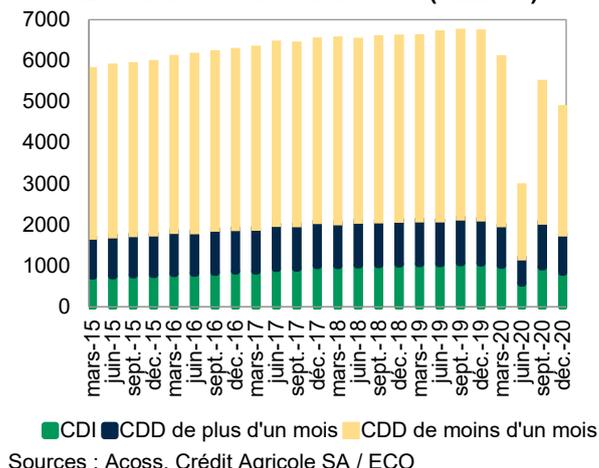
Il apparaît donc que **le taux de chômage n'est pas l'indicateur le plus adapté pour étudier les effets de la crise sur le marché de l'emploi**. Ainsi, en nous intéressant à détailler l'évolution du nombre de personnes en emploi (en particulier en emploi salarié), nous remarquons que les destructions d'emploi ont très majoritairement concerné les contrats courts et l'intérim. Un ajustement très fort a eu lieu lors du premier confinement. Si les entreprises ont eu recours au chômage partiel pour protéger les emplois en CDD et CDI, l'intérim a servi de variable d'ajustement de la main-d'œuvre de façon immédiate. Alors que le confinement n'a concerné que deux semaines du premier trimestre (il a débuté le 17 mars avec une fermeture des restaurants et bars quelques jours plus tôt), 317 000 emplois intérimaires ont été détruits au T1 2020.



Sources : Dares, Crédit Agricole SA / ECO

Si la reprise des chantiers en avril/mai 2020 et la réouverture des restaurants à la fin du T2 2020 ont permis un début de reprise des embauches en intérim après la vague de destructions du T1, on remarque une chute des embauches hors intérim au T2. Cette contraction touche les CDI et les CDD de plus d'un mois dont les déclarations sont environ divisées par deux par rapport au trimestre précédent. Cependant, la plupart des déclarations d'embauches concernent habituellement les CDD de moins d'un mois. En effet, une personne peut enchaîner plusieurs CDD de courte durée au cours d'un trimestre ce qui gonfle le nombre de déclarations. Au T2, la chute des déclarations d'embauches en CDD court indique le non renouvellement de la plupart de ces contrats. Ainsi, dans les secteurs les plus touchés, les entreprises ont utilisé ces contrats pour ajuster leur main-d'œuvre tandis que les salariés en contrat de longue durée ont pour la plupart bénéficié du chômage partiel.

Déclarations d'embauches (milliers)



Malgré une reprise des embauches depuis le troisième trimestre, 320 000 destructions d'emplois salariés ont eu lieu en 2020 par rapport au niveau d'avant-crise, soit une baisse de 1,6%.

Vers une hausse du taux de chômage ?

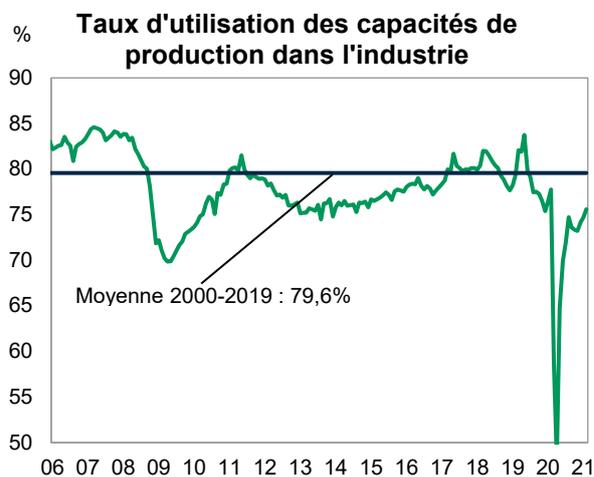
Un risque d'ajustement du marché de l'emploi avec la levée des mesures de soutien

Plusieurs facteurs peuvent faire craindre une dégradation du marché de l'emploi et une hausse du taux de chômage dans les trimestres à venir. Tout d'abord, le premier cycle de confinement/déconfinement (au T2/T3 2020) a montré un retard sur l'ajustement du taux de chômage. Ainsi, la hausse du halo du chômage et de la population inactive hors halo – qui avait fait baisser le taux de chômage au premier semestre – s'est partiellement répercutée sur le taux de chômage au T3 2020 lorsque les secteurs dont l'activité s'était arrêtée ont pu redémarrer et que les personnes sans emploi ont pu à nouveau chercher du travail dans ces secteurs. Le taux de chômage en France métropolitaine a atteint 8,9% au T3 2020 contre 7% au T2 et 7,8% au T4 2019, dernier trimestre avant la crise et ce malgré une reprise des embauches comme nous l'évoquions précédemment.

Ainsi, la baisse du taux de chômage partiellement trompeuse du T4 2020 pourrait être compensée par un ajustement au T1 2021, même si cet ajustement devrait être d'une moindre ampleur que celui du T3 2020.

Au-delà de ce décalage temporel, le principal risque pour le marché de l'emploi vient des incertitudes sur le rythme de redémarrage de l'activité. Alors que l'emploi a été artificiellement maintenu par les aides d'urgence, la levée progressive des mesures de soutien conjuguée à un redémarrage difficile de l'activité pourrait conduire certaines entreprises à licencier ou du moins à limiter les embauches dans les trimestres à venir.

Tout d'abord, la demande risque de ne pas retrouver ses niveaux d'avant-crise dans l'immédiat. Dans l'industrie, alors que l'activité a pu redémarrer depuis le mois de mai 2020, le taux d'utilisation des capacités de production a certes rebondi mais reste assez loin de son niveau d'avant crise, en particulier dans le secteur des matériels de transport.



Sources : Banque de France, Crédit Agricole SA / ECO

Même si nous anticipons un fort rebond mécanique de l'activité dans les services lors de la réouverture des établissements toujours fermés, la reprise ne sera pas immédiate et la demande pourrait ainsi rester inférieure aux niveaux d'avant-crise pendant un certain temps. Nous estimons que le PIB de la France ne retrouverait pas son niveau d'avant-crise avant le T2 2022 et encore plus tardivement dans certains secteurs.

Ensuite, une hausse des défaillances d'entreprises semble probable. Les mesures de soutien et le recours massif aux PGE (Prêts Garantis par l'État) ont jusqu'à présent limité les défaillances et réduit le risque de liquidité pour les entreprises, mais les tensions sur la trésorerie d'un nombre important d'entreprises risquent d'augmenter dans les mois à venir. Le redémarrage de l'activité, parfois seulement partiel du fait d'une demande toujours inférieure à ses niveaux d'avant-crise, s'accompagne d'une hausse des coûts pour les sociétés. La fin de la suspension des loyers et factures, l'arrêt du chômage partiel (ou sa prolongation à des conditions moins favorables) et la reprise de la production vont ainsi entraîner une hausse marquée des besoins de fonds de roulement. Les reports de cotisations sociales et impôts devront également être remboursés, tout comme la dette contractée pendant la crise qui devrait cependant assez peu peser sur la trésorerie à court terme (le remboursement des PGE pourra être repoussé jusqu'en 2023 dans certains cas et ne constitue donc pas une échéance immédiate).

A moyen terme, la hausse du taux d'endettement des entreprises pourrait cependant poser des

problèmes de solvabilité. Il faudra alors contenir les risques financiers pour éviter aux entreprises viables et rentables de détenir une dette insoutenable qui réduira fortement leurs capacités d'emprunt et, par ricochet, risquerait d'entraîner un arrêt des investissements et des embauches. Les flux de cash très importants accumulés par les entreprises pourraient toutefois être mobilisés et limiteraient ces risques.

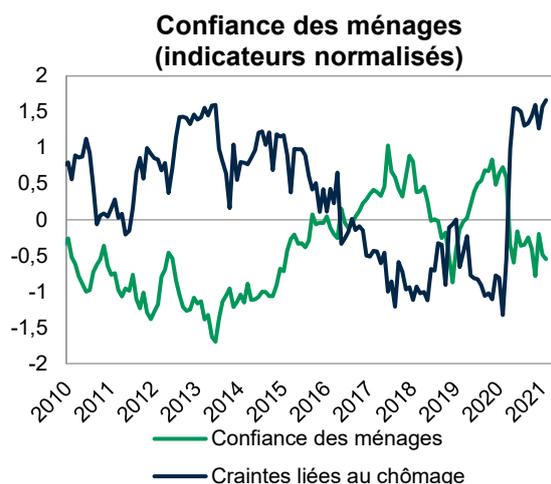
Dans le cadre du plan de relance, l'État a créé un dispositif de prêts participatifs visant à renforcer les fonds propres des TPE et PME viables, mais à la situation financière dégradée dans les mois à venir. Cette enveloppe devrait, selon les estimations du Trésor, permettre de lever de 10 à 20 milliards d'euros de prêts participatifs qui ne seront pas inclus à la dette des entreprises mais comptabilisés comme des fonds propres et qui viendront donc augmenter le capital des sociétés. La recapitalisation des entreprises vise ainsi à limiter la hausse du taux d'endettement des entreprises en renforçant leurs fonds propres afin d'éviter un freinage de l'investissement.

Cependant, afin d'éviter de maintenir artificiellement en vie des entreprises non viables et à la productivité faible, dites « zombies », ces prêts ne seront pas octroyés à toutes les sociétés. Selon une étude réalisée par France Stratégie avant la crise, 5,6% des entreprises pouvaient être considérées comme « zombies », cette proportion a probablement augmenté pendant la crise. Une hausse des faillites d'entreprises faiblement productives pourrait ainsi entraîner une hausse du chômage avant la réallocation des facteurs de production (et donc des emplois) dans des entreprises plus productives selon le principe de destruction créatrice.

Des craintes élevées du chômage, des intentions d'embauches en berne

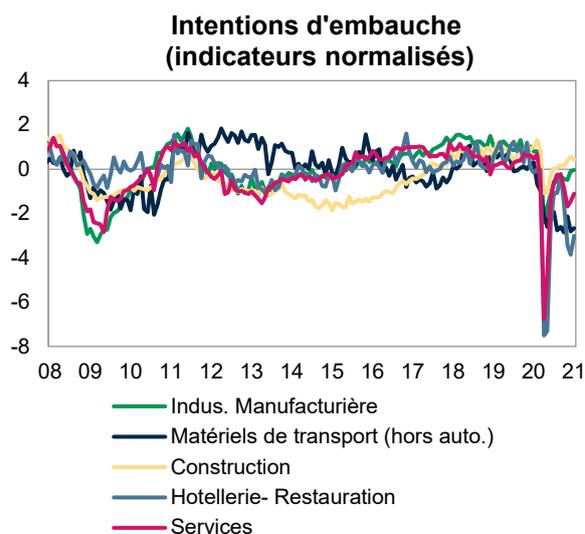
Pour les consommateurs comme les entreprises, les incertitudes concernant la maîtrise de la situation sanitaire et la lenteur de la campagne de vaccination pèsent sur les évolutions prévues du marché de l'emploi.

Dans l'enquête de confiance des ménages, le solde d'opinion sur les craintes du chômage est au plus haut depuis la crise de 2009. Les ménages craignent donc une hausse du chômage dans les trimestres à venir. En conséquence, la prudence est de mise. Face au manque de visibilité concernant leurs revenus futurs, les ménages sont moins enclins à consommer et risquent de maintenir une importante épargne de précaution même lors de la réouverture des établissements toujours fermés.



Sources : Insee, Crédit Agricole SA / ECO

De façon similaire, l'incertitude des entreprises sur leur activité future pèse sur les intentions d'embauches, en particulier dans les secteurs les plus touchés par la crise. En effet, les intentions d'embauches sont particulièrement basses dans les secteurs de services comme l'hôtellerie-restauration, mais également dans certains secteurs industriels et notamment la production de matériels de transport hors automobile. En France, cela correspond majoritairement au secteur aéronautique qui figure parmi les plus touchés suite à la suspension de la plupart des voyages internationaux. En outre, le manque de synchronisation de la reprise économique d'un pays à l'autre risque d'entraîner une reprise lente de l'activité dans le secteur. Les embauches ont en revanche repris dans la construction et les intentions d'embauche sont même repassées au-dessus de leur moyenne historique dans le secteur.



Sources : Insee, Crédit Agricole SA / ECO

Ainsi, au-delà des risques liés aux destructions d'emplois suite à d'éventuelles défaillances et licenciements, la hausse du chômage pourrait également être due à des niveaux d'embauches durablement faibles dans certains secteurs. Ceci soulève notamment la question de l'insertion professionnelle des jeunes en fin d'étude.

Le gouvernement s'efforce d'y répondre dans le cadre de son plan de relance. L'emploi est ainsi, avec la transition écologique et la compétitivité, un des trois piliers du plan de 100 milliards d'euros dévoilé à l'automne 2020. 7 milliards d'euros doivent être déployés dans le cadre du plan *1 jeune 1 solution* qui vise à former les jeunes et à faciliter leur insertion professionnelle en promouvant notamment les formations en apprentissage. La formation professionnelle fait également partie du plan de relance avec une dotation de 1 milliard d'euros tandis que les incitations aux relocalisations pourraient également créer des emplois. Au total, le gouvernement espère la création de 160 000 emplois supplémentaires en 2021 grâce aux mesures du plan de relance.

Pour les salariés déjà en poste, un plan de chômage partiel de longue durée a également été mis en place et pourrait coûter 6,6 milliards d'euros. Ce dispositif permet aux entreprises de réduire pendant 24 mois le temps de travail de leurs salariés en cas d'activité inférieure à la normale. En contrepartie, sur les heures chômées, le salarié reçoit 70% de son salaire brut (84% du net) et l'employeur est remboursé à hauteur de 60% du salaire brut par l'État. Ceci doit permettre aux entreprises de redémarrer leur activité progressivement face à une demande inférieure aux niveaux d'avant-crise tout en limitant les destructions de postes.

Les incertitudes sont très fortes sur l'évolution du contexte sanitaire, et surtout sur le rythme de redémarrage de l'activité et le comportement des ménages et des entreprises au cours des prochains trimestres. Les prévisions en matière d'emploi et de chômage sont donc fragiles. Nous anticipons une hausse du chômage dans les trimestres à venir autour de 9,5%.

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet

Date	Titre	Thème
12/03/2021	<u>Italie – Conjoncture flash : Détail des comptes nationaux au T4 2021</u>	Italie
11/03/2021	<u>Brésil – Un vrai V (qui ne préjuge pas de la reprise à venir)</u>	Emergents
10/03/2021	<u>Zone euro – Conjoncture flash : la demande intérieure freine la croissance du PIB au T4 2020</u>	UE
10/03/2021	<u>Géopolitique – "China Standards 2035", là où la mondialisation rencontre la géopolitique</u>	Emergents
10/03/2021	<u>Plan de relance européen : opportunités, contraintes et risques</u>	UE
09/03/2021	<u>Royaume-Uni – Budget 2021, des ruptures dans la tradition des Tories</u>	Royaume-Uni
08/03/2021	<u>Zone euro – Le pari du déficit : un risque à prendre jusqu'en 2022 pour la Commission européenne</u>	UE
05/03/2021	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
03/03/2021	<u>Les réseaux de chaleur, épine dorsale du développement de sources de chaleur renouvelable locale</u>	Energies renouvelables
02/03/2021	<u>Ukraine – Peut mieux faire...</u>	PECO
01/03/2021	<u>France – L'écart sectoriel se creuse, les ménages épargnent</u>	France
26/02/2021	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
25/02/2021	<u>Jetons non-fongibles, l'effet Mbappé</u>	Banques, innovation
24/02/2021	<u>Mexique – De tristes singularités</u>	Amérique latine
24/02/2021	<u>Quelles séquelles pour une crise inédite ?</u>	Monde

Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe

12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille - **Rédacteur en chef** : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit - **Statistiques** : Robin Mourier

Secrétariat de rédaction : Véronique Champion

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <http://etudes-economiques.credit-agricole.com>

iPad : application **Etudes ECO** disponible sur l'App store

Android : application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des Sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces Sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.